



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION AQUITAINE

**Portant inscription au titre des monuments historiques de
l'église Saint-Jean à BROCAS (Landes)**

DIRECTION
REGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES

Conservation Régionale
des Monuments Historiques

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 13 juin 2013,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDERANT que l'église Saint-Jean de BROCAS (Landes) présente au point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la conservation avec ses vitraux et son chemin de Croix de Dagrant, la commission se prononce à l'unanimité pour l'inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Jean de BROCAS (Landes).

arrête :

Article 1^{er} : Est inscrite au titre des monuments historiques en totalité l'église Saint-Jean de BROCAS (Landes), avec ses vitraux et son chemin de Croix de Dagrant, située sur la parcelle 795 d'une contenance de 5 a 50 ca figurant au cadastre section B et appartenant à la commune de BROCAS (Landes), numéro SIREN 214 000 572, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département et au maire concernés, au propriétaire intéressé, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Bordeaux, le

06 AOUT 2013

Le Préfet de Région

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales

Marie-Françoise LECAILLON